

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELIMAR- AGGLOMERATION

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ETABLISSEMENT CONTRACTANT

Communauté d'agglomération MONTELIMAR-AGGLOMERATION, Maison des Services Publics, 1, Avenue Saint Martin, 26200 MONTELIMAR
Tel : 04 75 53 10 74

OBJET DE LA CONSULTATION

Appel à candidatures pour 2 emplacements, sur le site de la base de loisirs à Montélimar, concernant :

-d'une part, un emplacement destiné à l'implantation et l'exploitation d'une installation mobile (type food truck) pour l'exercice d'une activité de débit de boissons et restauration rapide et activités annexes, dans le cadre d'une convention portant occupation temporaire du domaine public (C.O.T.D.P) sans droits réels ;

-d'autre part, un emplacement destiné à l'implantation et l'exploitation d'un ou plusieurs bâtiment(s) modulaire(s) (type bungalows) pour l'exercice d'une activité de restaurant saisonnier avec service à table et à l'assiette et activités annexes, dans le cadre d'une convention portant occupation temporaire du domaine public (C.O.T.D.P) sans droits réels ;

Les candidats ne sont pas obligés de faire une proposition pour les deux emplacements. Ils peuvent faire une proposition pour l'un des deux emplacements seulement.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Chaque titulaire d'une C.O.T.D.P. se rémunèrera par la seule perception des recettes sur la vente des produits proposés.

Il est prévu le versement, par chaque titulaire d'une C.O.T.D.P, d'une redevance pour occupation du domaine public fixée à 360,00 € par mois.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Proposition économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation qui figure dans le dossier de consultation des entreprises.

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des propositions : 27 mars 2019 à 17 heures.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Représentant légal de l'établissement contractant : Monsieur le Président de la communauté d'agglomération MONTELMAR-agglomération ou son représentant.

Période d'exploitation : entre mai et octobre 2019 mais la période exacte est à déterminer précisément par chaque candidat étant précisé que la convention concernant l'activité de restaurant ne peut excéder une période d'exploitation de trois (3) mois.

Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises :

Pour plus d'information sur cette consultation, il convient de prendre connaissance du dossier de consultation des entreprises, qui est disponible :

- par voie électronique sur le site www.montelimar-agglo.fr rubrique économie puis commande publique et enfin autres consultations,

ou

- ou sur demande effectuée par courriel à dcpaj@montelimar-agglo.fr ,

ou

- qui peut être retiré directement et gratuitement à Centre Municipal de Gournier, D.C.P.A.J. - Service Commande Publique, Z.I. Sud, Avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR (heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h).

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

5 mars 2019

BON POUR INSERTION

Le Président,